

Session : mai 2007
Année d'études : Licence Droit - Première année – L1
Discipline : *Droit constitutionnel - 2^{ème} semestre*
Titulaire du cours : M. GUGLIELMI

La Constitution de 1958, dans sa version distribuée en cours, est le seul document autorisé.

Les candidats traiteront l'un des deux sujets suivants au choix :

SUJET 1 : Epreuve théorique

« A toutes celles et à tous ceux qui s'opposent à moi, je dis : continuez. Bien sûr je ne peux pas vous faire changer d'avis quand bien même je le souhaiterais. Mais vous ne pouvez pas combattre la Constitution parce que c'est un texte qui appartient à nous tous, au même titre que le Popol Vuh, le livre des mayas. Le Popol Vuh nous appartient, c'est le livre de toute notre communauté, vous devez le reconnaître. »

Première déclaration du Président Hugo Chavez le 14 avril 2002, de retour au palais présidentiel après sa séquestration pendant le coup d'Etat déclenché le 12.

OU BIEN

SUJET 2 : Commentaire de texte

« Jetons un instant les yeux en arrière, et voyons ce qui fit des tyrans : n'en doutons point, citoyens, l'abus du pouvoir confié. Néron, Tibère, Venceslas, Charles IX et Louis XVI ne répandirent le sang des hommes que parce qu'ils avaient abusé d'un pouvoir délégué ; les tribuns, en un mot, ne firent trembler Rome que par l'abus d'un pouvoir confié ; l'Asie ne gémit sous d'horribles chaînes que par l'abus d'un pouvoir transmis ; l'autorité du peuple réunie dans une ou dans plusieurs mains, voilà la source de l'aristocratie, voilà l'abus et les dangers de la communication d'une puissance. Si vos mandataires peuvent se passer de vous pour faire des lois, si votre sanction leur paraît inutile, de ce moment les voilà despotes, de ce moment vous voilà esclaves. »

Marquis de Sade, Discours à l'Assemblée des Piques, 2 novembre 1792.

Travaillez et persévérez.